

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15/09/2014

L'an 2014 et le 15 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline LAPORTE, Maire.

Présents : Mmes : BREGAINT Elisabeth, DELHALT Cécile, GUILLAUMES-DELCROIX Christine, LAPORTE Maryline, MONCHAUX Marie-Paule, OLIVEIRA-FERREIRA Fernanda, RAIGNEAU Rosa, MM : DE PANGE Melchior, DELALANDE Thierry, LANGUEDOC Serge, MIEVILLE Patrice, RUSSO Jean-Claude

Absents ayant donné procuration : Mme DENNEMONT Valérie à Mme LAPORTE Maryline

Absents : MM GALLI Gaëtan, VASSARDS Emmanuel

Secrétaire de séance Mme RAIGNEAU Rosa

La secrétaire donne lecture du procès verbal de la réunion du 26 juin 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE SEANCE

Le maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

ORDRE DU JOUR

TARIFS MARCHE DU TERROIR

Le Conseil Municipal décide de fixer les prix des attractions présentes sur le marché du terroir comme suit :

- Manège : 1€ le tour
- Balade en calèche : 2€ par personne

DEMANDE SUBVENTION

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la possibilité de demander une subvention pour s'équiper d'un desherbeur thermique. En effet dans le cadre de la Charte de Champigny, il est prévu de mettre en oeuvre une démarche progressive de réductions des produits phytosanitaires. L'utilisation de cet équipement contribue à cette démarche

Le devis établi s'élève à 637,20 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cet achat.

En conséquence, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général, au taux de 40% .

BENNE A DECHETS VERTS

Madame le Maire évoque l'éventualité de déplacer la benne à déchets verts.

En effet quelques administrés se sont plaints des nuisances olfactives et de l'incivisme de certains. Madame LAPORTE informe le Conseil de la possibilité de mettre la benne à la sortie de Sivry en allant vers le stade. Certains conseillers pensent que la vision de la benne dégraderait l'image de la commune et que l'emplacement serait propice aux dépôts sauvages, fréquents aux alentours.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de maintenir la benne à sa place actuelle mais en prévoyant des aménagements.

DELEGATION

Madame le Maire donne lecture du jugement du TGI de Melun en date du 29 avril 2014 aux termes duquel :

"Le fond appartenant à la commune de Sivry-Courtry, cadastré en section C sous le numéro 871 est grevé d'une servitude de passage de canalisation des eaux usées au profit du fond appartenant à Madame Laurence Muriel Meunier, épouse Pisaneschi, cadastré en section C sous les numéros 419 et 420, et situé au 270 de la rue de l'Eglise, à Sivry-Courtry (Seine et Marne)".

En conséquence le Conseil Municipal charge Madame le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'enregistrement et à la publication de ladite servitude par acte authentique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.
Communiqué à tous les membres du Conseil Municipal.